

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF

AAP CONJOINT ARS/CTM N°21-01-C.A.J.-NORD

CREATION DE 3 CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
D'UNE CAPACITE TOTALE DE 36 PLACES SUR LE TERRITOIRE NORD DE LA MARTINIQUE

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPELS A PROJETS
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE CONJOINTE
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

10 FEVRIER 2022

La Commission d'Information et de Sélection d'Appels à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, réunie le jeudi 10 février 2022 a établi le classement des dossiers concernant l'avis d'appel à projets n° ARS-CTM- 21-01 portant sur la création de 3 centres d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de proximité NORD de la Martinique regroupant au **Nord Caraïbes**, les communes de *Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds Saint-Denis, Morne Rouge, Saint-Pierre, Prêcheur* et au **Nord Atlantique**, les communes d'*Ajoupa Bouillon, Basse-Pointe, Grand-Rivière, Gros-morne, Trinité, Lorrain, Marigot, Robert, Macouba, Sainte-Marie*.

Onze dossiers ont été réceptionnés et neuf ont été instruits.

Deux dossiers ont été déclarés irrecevables pour non-respect du formalisme de la procédure de dépôt du dossier.

Pour les dossiers instruits, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant :

SECTEUR NORD CARAIBES

CLASSEMENT	PORTEURS DE PROJET
1	Association OVE CARAIBES

SECTEUR NORD ATLANTIQUE

CLASSEMENT	PORTEURS DE PROJET
1	Association ENTRAIDE MONTJOLY
2	Fondation PARTAGE ET VIE
3	VOLONTERRE BASSE-POINTE
4	NORADOM SERVICES
5	VOLONTERRE SAINTE-MARIE
6	Association LE COLIBRI BLEU
7	Associations LUEURS D'ESPOIR
8	Association CAPAHT

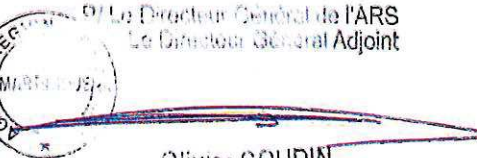
Le classement ainsi établi vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Il sera également consultable sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>) et de la Collectivité Territoriale de Martinique (<https://www.collectivitedemartinique.mq/>).

Fort de France le 26 Février 2022

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de Martinique**


Olivier COUDIN

**Le Président
du Conseil Exécutif
de Martinique**


La Conseillère Exécutive
En charge des Solidarités, de la Jeunesse
et de la démographie De la Santé
Signé par : Audrey THALY-BARDOL
Date : 26/02/2022
Qualité : Conseiller Exécutif secteur Solidarités, Jeunesse,
Démographie, Santé